



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2026-08

PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2026

Sommaire

**Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la
Seine Saint-Denis / Département Territoires - Parcours de soins**

IDF-2026-08-11-00004 - Arrêté DS N°029/2026 du 11 août 2026
portant délégation de signature (4 pages)

Page 3

**Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de
Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des
affaires juridiques**

IDF-2026-08-11-00001 - Formulaire d'accréditation d'un délégataire de
l'ordonnateur d'un organisme public (2 pages)

Page 8

Agence Régionale de Santé - Délégation
Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2026-08-11-00004

Arrêté DS N°029/2026 du 11 août 2026 portant
délégation de signature

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ DS N°029/2026

portant délégation de signature

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT

les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- CRB PILOTage ci-après dénommé CRB PILOT ;
- CRB Moyens Généraux ci-après dénommé CRH MG ;
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB RH ;
- CRB Affaires JURIdiqueS ci-après dénommé CRB JURIS ;
- CRB Système d'Information ci-après dénommé CRB SI ;
- CRB Direction de la DEMocratie en Santé et COMMunication ci-après dénommé CRB DESCOM ;
- CRB Direction de la Veille et de la Sécurité Sanitaires ci-après dénommé CRB DVSS ;
- CRB Direction de la Santé Publique ci-après dénommé CRB DSP ;
- CRB Direction de l'Offre de Soins ci-après dénommé CRB DOS ;
- CRB Direction de l'Autonomie ci-après dénommé CRB DA ;
- CRB Direction de l'INNOVation, de la recherche et de la transformation numérique ci-après dénommé CRB DIRNOV ;
- CRB Délégation Départementale de Paris ci-après dénommé CRB DD75 ;
- CRB Délégation Départementale de Seine-et-Marne ci-après dénommé CRB DD77 ;
- CRB Délégation Départementale des Yvelines ci-après dénommé CRB DD78 ;
- CRB Délégation Départementale de l'Essonne ci-après dénommé CRB DD91 ;
- CRB Délégation Départementale des Hauts-de-Seine ci-après dénommé CRB DD92 ;
- CRB Délégation Départementale de Seine-Saint-Denis ci-après dénommé CRB DD93 ;
- CRB Délégation Départementale du Val-de-Marne ci-après dénommé CRB DD94 ;
- CRB Délégation Départementale du Val-d'Oise ci-après dénommé CRB DD95 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

1.1 Délégation est donnée à Madame Emmanuelle LATOUR, Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis, à effet de signer, pour la délégation départementale de Seine-Saint-Denis, tout acte unilatéral ou convention, concernant le département de Seine-Saint-Denis et relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et services aux professionnels de santé
- Etablissements et services de santé
- Établissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Veille et sécurité sanitaires
- Démocratie en santé et inspections.

1.2 Cette délégation inclut :

- a. La signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures ;
- b. La signature de tous les actes valant engagement juridique inférieur ou égal à cinq cent mille euros (500 000 €) dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement notifiées au CRB DD93, pour les actes relevant de l'enveloppe d'intervention du budget annexe ;
- c. La signature des ordres de payer donnés au comptable, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au CRB DD93.

ARTICLE 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France ;
- Concernant les établissements et services prenant en charge les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les arrêtés autorisant la création d'établissements et services, les projets d'extension supérieure à 30% des capacités installées au sens des dispositions de l'article L.313-1-1 du CASF, la cession d'autorisation ainsi que les actes prononçant la mise sous administration provisoire d'établissements ;
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité de toutes les autres structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux officines de pharmacie, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire ;
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis, délégation de signature est donnée aux responsables de département et correspondante défense et sécurité cités ci-après, dans la limite de la compétence de leur département, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des cadres et qualité	Matières et domaines concernés
Madame Catherine MANGENEY, responsable du département Territoires-Parcours de soins	Ambulatoire et services aux professionnels de santé Etablissements et services de santé
Madame Nathalie MONTANGON, responsable du département Autonomie	Établissements et services médico-sociaux
Madame Sabrina BELHADJ, responsable du département Prévention-Promotion de la santé	Prévention et promotion de la santé
Madame Emma MARTY, Correspondante défense et Sécurité	Veille et sécurité sanitaires

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur direction et département d'affectation, à l'exclusion des actes financiers (engagements et ordres de payer) visés à l'article 1.2 b et 1.2 c :

Nom des agents	Domaines concernés
Madame Isabelle ASTUTO	Santé Environnement
Monsieur Stéphane CARRARA	Santé Environnement
Monsieur Yasin EL IDRISSI EL MAHMOUDI	Santé Environnement
Madame Marie FRANCOIS-MARSAL	Santé Environnement
Madame Adeline JACQUOT-HACHE	Santé Environnement
Madame Marie-Noëlle FRISCH	Santé Environnement
Madame Flore TAURINES	Santé Environnement
Monsieur Youssouf ZAMDE	Santé Environnement

ARTICLE 5

Délégation de signature est donnée à Madame Laureen JALLAMION, Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Pierre MARECHAL, Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice et du Directeur adjoint de la délégation départementale du Val-d'Oise, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Jean-Marc DI GUARDIA, département santé environnement
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement.

ARTICLE 6

L'arrêté DS N°018/2026 du 29 avril 2026 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 7

La Directrice de la délégation départementale de Seine-Saint-Denis est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et de Seine-Saint-Denis.

La Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise est chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 11 août 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Denis ROBIN

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2026-08-11-00001

Formulaire d'accréditation d'un déléataire de
l'ordonnateur d'un organisme public

**FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR
D'UN ORGANISME PUBLIC**

AGENCE NATIONALE DU SPORT



Nom du délégataire : **ROUADJIA**

Prénoms : **Anna**

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : Lendemain de la publication au recueil des actes administratifs (échelons régional et de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, décision portant délégation de signature à Madame Anna ROUADJIA, adjointe à la responsable du pôle sport de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France (cf en annexe la copie de la publication au recueil des actes administratifs)

Certifié exact, à Paris, le 11 août 2026

L'adjointe à la responsable du pôle sport de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France,

Signé

Anna ROUADJIA

(Signature du délégataire de l'ordonnateur servant de spécimen au comptable public pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à Paris, le 15 juin 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
Délégué territorial de l'Agence nationale du sport,

Signé

Georges-François LECLERC

Annexe du formulaire d'accréditation

de Madame Anna ROUADJIA, adjointe à la responsable du pôle sport de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France, délégataire de l'ordonnateur, Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence nationale du sport,

Extraits du Recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) en date 11 août 2026

Recueil des actes administratifs spécial n°IDF-015-2026-08 du 11 août 2026